

Grâce à la mobilisation des salarié-es nous avons obtenu de très belles avancées !



CDM

La CGT a porté les revendications des salarié-es : le report de la mise en place de la modulation ainsi que le 13^e mois, une augmentation des salaires de 10 % et un engagement de rouvrir les négociations dans l'année si l'inflation se poursuivait. Après avoir réussi à pousser la négociation à 6%, la réponse de la direction ne vous paraissait pas à la hauteur car elle maintenait son refus de rouvrir les NAO même si l'inflation continuait !

Après avoir consulté les salarié-es, vous étiez majoritaires à ne pas être satisfaits. Vous vous êtes massivement mis en grève, durant 3 jours, dans de nombreux ateliers. Nous avons obtenu de nouvelles avancées : sous-traitants maroquiniers, oui, sous-payés non merci ! Que vous soyez grévistes ou non, vive la solidarité entre salarié-es. **Bravo à tous pour votre engagement ou votre soutien.**

Grace a la mobilisation nous avons obtenu :

- + 6% sur tous les salaires pour toutes et tous !
- La réouverture des NAO dès lors que le SMIC augmente de 1,2% (automatique sur l'inflation)
- Report de la mise en place de la modulation du temps de travail
- Etalement des retenues de la grève sur 2 mois
- Création d'un groupe de travail pour revoir la classification
- Augmentation du budget Social CSE de 0.5% à 0.8%

C'est la solidarité entre les salarié-es qui nous a permis de gagner. Restons unis !

Plus nombreux nous serons plus forts

1% de la rémunération nette

Une cotisation syndicale de 15 € ne coûte en réalité que :

Pour les collègues non imposables: elle donne un crédit d'impôt restituable

Déductible des impôts à hauteur de :

66%

Le syndicalisme c'est la défense quotidienne des salarié-es pour faire respecter le droit du travail, négocier les revendications et les futures conquêtes sociales. Syndiqués, vous serez informés de l'actualité, des droits, défendus et soutenus.

Combien ça coûte ? C'est 1% du salaire net.

Si vous n'êtes pas « aux frais réels » cela donne droit à un crédit d'impôt de 66% de la cotisation syndicale. Par exemple, si vous cotisez 12 € par mois cela ne vous coûte après réduction d'impôts que 4€/mois.

Le travail a plusieurs visages, la CGT a le vôtre : syndiquez-vous !





BULLETIN DE CONTACT
CDM

Prénom:

Nom :

Tél.:

Mail. :

A donner à un délégué du personnel ou à
CGT CDM
3 rue de l'Europe, BP 100, 41400 Montrichard
cgtcdm@gmail.com



Actualité sociale, droits
et infos pratiques
INFORMEZ-VOUS
www.thcb-cgt.fr

